

j'ai quelque sympathie pour l'argument du parrain du bill, le député de Laurier (M. Leblanc). Par contre, j'appuie en partie les remarques du député de Macleod (M. Kindt), mais peut-être pas la façon dont il les a exprimées. La Chambre ne devrait épargner aucun effort raisonnable pour empêcher que les armes à feu soient mal utilisées. Si on peut le faire efficacement en apportant des modifications au Code criminel, je ne m'y opposerai pas.

Toutefois, je ne crois pas que la modification proposée par le député de Laurier contribuera le moins du monde à éliminer le mauvais usage des armes à feu. Tout le monde s'entend pour dire qu'il existe un problème dont il faudrait s'occuper, mais imposer de sévères restrictions sur la vente et la propriété des armes à feu ne réglera rien. Je défie le député de Laurier de fournir des statistiques prouvant qu'une arme à feu achetée d'un marchand autorisé et patenté a servi à commettre un meurtre ou un autre délit criminel.

A mon avis, c'est un fait que, dans la plupart des cas où des armes à feu ont servi à des actes criminels, il s'agissait là d'articles volés. On n'atteindra sûrement pas à la racine du problème en imposant une telle restriction à une grande partie de la population canadienne. Ce qui importe, c'est d'arrêter le vol d'armes à feu et, partant, leur mauvais usage. J'espère qu'on nous fournira un argument plus solide si l'on veut que nous acceptions des restrictions si sévères aux détaillants et acheteurs d'armes à feu. En effet, un argument semblable pourrait être utilisé, par exemple, contre la vente des automobiles. Elles tuent beaucoup plus de gens que les armes à feu et le font continuellement toutes les semaines de l'année. Nombre de Canadiens se servent communément d'appareils ou d'outils qui sont extrêmement dangereux pour qui en fait un mauvais usage.

• (5.40 p.m.)

En conséquence, monsieur l'Orateur, j'espère que, même si le député a eu l'occasion de saisir la Chambre de certains problèmes concernant le mauvais usage des armes à feu, il ne saura, je l'espère, la convaincre qu'il puisse trouver le moindre remède à cet abus en faisant imposer des restrictions si sévères aux centaines de milliers de Canadiens qui achètent des armes à feu et s'en servent convenablement.

[M. Olson.]

M. S. Perry Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, comme le député de Macleod (M. Kindt), moi aussi je chassais les gaufres dans ma jeunesse. Je me rappelle très bien les journées que je passais dans les champs aux environs de Crown Hill, juste en dehors de ma ville natale de Barrie. Je dirai tout d'abord que la motion du député de Laurier (M. Leblanc) est, à mon humble avis, tout à fait opportune, et je le félicite de l'avoir présentée à la première occasion, même s'il aurait préféré se joindre à ses délégués et à ses commettants pour entendre les gros et les petits canons du parti libéral qui tirent encore au Château Laurier.

A cause de l'accroissement démographique et du développement de nos villes, les occasions et les tentations de commettre des crimes sont plus nombreuses. Il conviendrait, d'après moi, qu'au cours de la présente législature, le Parlement remette à l'étude la loi concernant le port, la possession, la garde et les autres aspects des armes à feu et autres armes offensives. Je ne crois pas, cependant, que de l'avis général un comité spécial doive être institué à cette fin.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, je crois que la substance de cette motion devrait être déferée au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Il est particulièrement compétent, sous la présidence du député de High-Park (M. Cameron), pour étudier une question de ce genre. Je crois que la révision proposée s'impose, mais je ne pense pas qu'il faudrait désarmer tous nos honnêtes citoyens et nos agents de police d'un bout à l'autre du Canada.

Les agents de police en Angleterre ne sont pas armés mais en ce pays, la situation n'est pas la même. On y trouve quelques régions isolées, mais elles sont peu nombreuses et disséminées. Au Canada, nous avons de vastes régions inhabitées formées de brousse et de marécages, régions où il serait insensé de vivre ou de s'aventurer sans être armé pour se défendre et protéger sa famille et ses biens.

En outre, il y a maintes espèces de chevreuils, de lapins et d'animaux nuisibles qu'il faut tuer tous les ans ou, du moins, à l'occasion, pour en réduire le nombre. La circonscription de Macleod est peut-être infestée de gaufriers, mais chacun sait qu'il y a trop de lapins en Australie et qu'en Nouvelle-Zélande, on engage des chasseurs douze mois l'an pour empêcher les chevreuils si nombreux de détruire les récoltes. Ils représentent un véritable danger. Inutile de payer les frais d'un programme de protection de la faune, quant les bêtes deviennent un fléau au Canada.